



Problème suite à l'achat d'une voiture

Par **jon281085**, le **13/01/2015** à **19:50**

Bonjour, j'ai acheté une voiture il y a 15 jours et elle comporte quelques soucis : ceintures de sécurité qui ne marche pas à l'arrière, vitre électriques qui fonctionnent mal et la voiture tire beaucoup à gauche quand je conduis.

Alors que le contrôle technique est ok depuis décembre.

Apparemment j'aurais une garantie de 3 mois mais le depot-vente qui me l'a vendu ne veut pas faire fonctionner celle-ci.

Alors voici ma question: Est-ce qu'il y a un recours soit pour rendre la voiture pour vice caché ou au pire pour faire marcher la garantie.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/01/2015** à **08:38**

Bonjour,
vices cachés non ! Pas à mon sens car les défauts dont vous parlez étaient visibles au moment de l'achat du véhicule ! Donc vices peut être mais pas cachés !! Après, comment est considéré un depot-vente ? Professionnel ou pas ? Mais une question; pourquoi avoir acheté ce véhicule ??

Par **jon281085**, le **14/01/2015** à **09:28**

Pour moi un dépôt-vente est un professionnel. Pour l'achat du véhicule certes les défauts auraient pu être visible mais c'est un cadeau surprise que l'on m'a fait donc je n'étais pas la lors de l'achat, pour les ceintures je ne pense pas que ce soient normal qu'elles ne fonctionnent pas à l'arrière étant donné le contrôle technique ok.

Par **Visiteur**, le **14/01/2015** à **14:06**

Pour vous peut être mais que dit la loi ? Que ce soit vous ou qui que ce soit ça ne change rien

pour les défauts visibles et caches ! Rien à attendre de ce côté là à mon sens ! Pour la ceinture, ok le jour du CT et défaillante 8 jours après ? Vous voulez prouver quoi ? En fait la personne qui vous a acheté ce véhicule aurait du être un poil plus pointilleuse ! Par contre si il y a une garantie... Quel argument vous opposent ils ?

Par **Le Quidam**, le **16/01/2015** à **20:24**

Bonjour,

Je serais moins catégorique, souvent les garanties professionnelles garages sont sur les grosses pièces peu susceptible de lâcher (moteur, embrayage) néanmoins produisez également un contrôle technique rapidement, certains défauts ne se font pas en un jour ... Alors vous pourrez toujours prouver que le précédent contrôle technique est un faux et entrer en procédure.